



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

de la séance du 26 octobre 2009, 20h, Maison de Commune

Présidence : M. Jean-Marc Schlappi

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le préavis municipal N° 07/2009 relatif au projet d'aménagement d'un cheminement piétonnier entre le chemin des Ecoliers et la rue d'Estuey – inscription d'une servitude – demande d'un crédit d'aménagement de CHF 50'000.00,
- ouï le rapport de la commission d'urbanisme,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de confirmer la réalisation des aménagements piétonniers tels que soumis à l'enquête publique du 19 juin au 19 juillet 2009 ainsi que l'inscription d'une servitude y relative
2. d'accepter les propositions de réponses à l'opposition formulée durant l'enquête publique telles qu'elles figurent dans le présent préavis
3. d'allouer le crédit de CHF 50'000.00 pour financer ces travaux
4. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de la trésorerie courante de la Commune
5. de charger la Municipalité de remettre ce dossier pour approbation au département des Infrastructures par l'intermédiaire du service cantonal des routes

Ainsi décidé lors de la séance du Conseil communal
du 26 octobre 2009.

Le Président

Jean-Marc Schlappi



La Secrétaire remplaçante

Isabelle Vouillamoz